

## MODALITÉS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Selon les formations, l'admission peut se faire :

- sur sélection directe du dossier de candidature
- sur présélection du dossier et entretien<sup>1</sup>

L'examen des candidatures s'appuie principalement sur les critères suivants :

- votre parcours académique (cursus antérieur, prérequis) et le cas échéant votre parcours professionnel,
- la connaissance, la motivation pour la formation et les métiers associés ainsi que votre projet professionnel
- de plus, pour les formations en alternance, la promesse de signature d'un contrat sera valorisée.

<sup>1</sup> *L'absence à l'entretien vaut abandon de la candidature*

Les candidatures se font via [l'application e-candidat](#), y compris pour les candidats extracommunautaires inscrits dans l'enseignement supérieur français et résidant en France au cours de l'année universitaire 2020-2021 et pour les candidats issus de l'espace européen.

**Les candidats extracommunautaires** résidant dans un pays à procédure CEF doivent consulter l'offre de formation indiquée sur le [site Campus France](#) et le cas échéant faire acte de candidature. La candidature est possible uniquement sur les parcours proposés en formation initiale. La procédure est consultable sur [le site du Service des Affaires Internationales \(SAI\) de l'UBS](#).

**E-candidat** permet de postuler à une ou plusieurs formations, de déposer les pièces justificatives, de transmettre une candidature, de suivre l'état d'avancement de sa candidature et de la confirmer en cas d'avis favorable.

La candidature est entièrement dématérialisée, rien n'est à envoyer par courrier. Les pièces doivent être téléchargées uniquement au format PDF.

**Complétez au maximum votre dossier avant la date de clôture.** Si vous n'avez pas toutes les pièces, déposez néanmoins votre candidature (cf le focus ci-dessous).

**[Le respect du calendrier des Commissions est impératif.](#)**

## FOCUS SUR L'APPLICATION E-CANDIDAT

En cas de difficulté, consultez la Foire Aux Questions (FAQ) de la rubrique Assistance, les guides pratiques mis à votre disposition sur le site de l'IUT.

### Candidater

Avant de candidater, n'oubliez pas de créer un compte et de le valider grâce au mail que vous recevrez. Pour les étudiants déjà inscrits à l'Université Bretagne Sud : la création d'un compte e-Candidat n'est pas automatique. Identifiez-vous avec vos identifiant et mot de passe UBS et créez votre compte.

Une fois que vous aurez saisi les données demandées, un email d'activation vous sera adressé. Vous devez cliquer sur le lien envoyé pour activer votre compte.

### Lexique de l'état d'avancement de votre dossier

- **En attente** : vous n'avez pas encore transmis votre dossier ; aucune étude du dossier ne sera effectuée
- **Réceptionné** : vous avez transmis votre dossier et il a été réceptionné au service gestionnaire ; le traitement du dossier et de ses pièces va être effectué
- **Complet** : l'étude administrative du dossier est effectuée et celui-ci est complet ; il sera étudié par la Commission compétente
- **Incomplet** : l'étude administrative du dossier est effectuée et celui-ci est incomplet ; il manque des pièces justificatives ou l'une d'entre elle est illisible ou non recevable. Vous devez impérativement compléter votre dossier avant la date de fermeture de l'application et re cliquer sur l'onglet « transmettre ma candidature ».  
Tout dossier incomplet est accompagné d'un commentaire précis motivant la décision (en glissant le curseur vers la droite de votre dossier). Le commentaire est également lisible lorsque vous téléchargez votre dossier. Dès lors que la date limite de dépôt des candidatures est dépassée, votre dossier ne peut plus être modifié, ni par vous, ni par nos services. Il est donc inutile d'adresser par mail les documents manquants. Les dossiers incomplets seront étudiés en l'état par les commissions de recrutement.

### Pièces justificatives

- **Les pièces doivent être téléchargées uniquement au format PDF**. Avant de transmettre votre candidature, assurez-vous qu'elles soient lisibles et téléchargées dans le sens de la lecture. En cas de non-respect de cette consigne, votre dossier sera considéré comme incomplet.
- **Les pièces sont toutes obligatoires** : vous devez joindre tous les documents officiels, sans quoi vous ne pourrez pas transmettre votre candidature. Une fois le téléchargement effectué pour toutes les pièces, n'oubliez pas ensuite de cliquer sur « transmettre ma candidature ».  
**Si vous n'êtes pas encore en possession d'une pièce ou si vous n'êtes pas concerné par celle-ci** (ex : vous n'êtes pas encore en possession de votre avis de poursuite d'études, ...) vous devez cependant télécharger un document qui explique pourquoi vous ne pouvez pas déposer le document au moment de la constitution de votre dossier. N'oubliez pas ensuite de cliquer sur « transmettre ma candidature ». Une fois que vous serez en possession du document, vous devrez retourner sur l'application et compléter votre dossier avant la date de la clôture.

- **Pour chaque pièce justificative, vous devez joindre UN seul fichier PDF.** Si vous avez plusieurs documents à soumettre pour une seule pièce (ex : tous les relevés de notes) vous devez scanner tous les documents pour en faire un seul. Exemples d'outils gratuits à votre disposition :  
<http://www.merge-pdf.com> ou <https://smallpdf.com/fr/fusionner-pdf>
- **Si votre fichier dépasse 2 Mo** il faut le compresser avec un outil gratuit de compression de fichier PDF ex :  
<https://smallpdf.com/fr/compresser-pdf>
- **Les relevés officiels de notes** doivent être signés et tamponnés par votre établissement, scannés en un seul fichier PDF et déposés par ordre chronologique croissant (du plus ancien au plus récent).
- **L'avis de poursuite d'études concerne uniquement les candidats qui sont actuellement en études (BTS, DUT...).** Ce document est à établir par le Responsable de formation ou le Directeur des Études de votre établissement d'origine. Celui-ci doit émettre un avis motivé sur le choix de votre poursuite d'études. Il doit comporter les éléments suivants : papier à en-tête de l'établissement, le nom, la fonction et la signature du rédacteur, le cachet de l'établissement.

## Résultat d'admission

**Si votre dossier est présélectionné** par la Commission, c'est que vous êtes admis à passer les entretiens. Cette présélection vous sera notifiée par mail avec toutes les modalités\* (jour, date, durée...). Vous devrez impérativement adresser un mail à la personne désignée sur votre notification, afin de lui confirmer ou non votre présence à l'entretien.

*\*les entretiens sont programmés semaine 16 (du 19 au 23 avril 2021) sous réserve des conditions sanitaires*

**La décision définitive** du jury de la Commission vous est notifiée par voie électronique (adresse saisie lors du dépôt de candidature). Une date limite de confirmation y sera indiquée pour les candidats ayant reçu un avis favorable.

**IMPORTANT** : Vous devez confirmer ou infirmer votre décision dans le délai imparti sur le portail e-candidat (bouton « confirmation candidature » ou « annuler candidature »).

À défaut de réponse, votre place sera proposée aux candidats admis sur liste d'attente.

## Inscription

Une fois l'admission définitive confirmée sur e-candidat, un message électronique vous est adressé vous indiquant que vous êtes autorisé à vous inscrire dans la formation ainsi que les modalités d'inscription.

L'inscription ne sera possible que si vous justifiez :

- du diplôme requis (bac + 2/3 validé selon la formation + DCG pour les candidatures en DSCU 1<sup>ère</sup> année).
- et en plus, pour les formations en alternance, la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Toutes les informations relatives à l'inscription (dates, pièces à fournir...) sont consultables sur le [site de l'IUT de Vannes](#). Les inscriptions débutent 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

## INFORMATONS COMPLÉMENTAIRES

### Ouverture d'une nouvelle Commission :

Après la 1<sup>ère</sup> phase d'admission, une nouvelle Commission pourra être ouverte sur e-candidat, mais uniquement pour les formations en alternance, et sous réserve de place restant à pourvoir.

Une attention particulière sera portée à votre candidature si celle-ci fait état d'une entreprise susceptible de vous accueillir en alternance.

Les nouvelles dates de candidature seront indiquées sur le site de l'IUT de Vannes.

**Les formations sont ouvertes à des candidats de différents profils** (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, reprise d'études, reconversion professionnelle...)

### Si vous souhaitez reprendre vos études en 2021-2022

vous devez prendre contact, avant la clôture des candidatures (le 31 mars 2021) avec Monsieur Guillaume JOUMARD, Chargé de Développement du Service Formation Professionnelle et Alternance

Contacts : 02 97 62 64 24 / [guillaume.joumard@univ-ubs.fr](mailto:guillaume.joumard@univ-ubs.fr)

**En parallèle de cette prise de contact, vous devez également candidater sur le site [e-candidat](#)**

### Contacts référents

UNIQUEMENT pour les candidats admis définitivement dans une formation en alternance ou avec un profil de formation continue (ex : reprise d'études, salarié...)

**Formation continue OU Contrat de professionnalisation** (le contrat doit être signé avant la date de la rentrée)

Toutes formations, sauf LP Cyberdéfense	<a href="mailto:guillaume.joumard@univ-ubs.fr">guillaume.joumard@univ-ubs.fr</a>	☎ 02.97.62.64.24 ou 02.97.01.70.29
LP CYBERDÉFENSE	<a href="mailto:iutva.lpcyber@listes.univ-ubs.fr">iutva.lpcyber@listes.univ-ubs.fr</a>	☎ 02.97.62.64.39
<b>Contrat d'apprentissage</b> (vous disposez d'un délai de 3 mois après la rentrée pour justifier d'un contrat)		
Toutes formations, sauf LP Cyberdéfense	<a href="mailto:iutva.alt@listes.univ-ubs.fr">iutva.alt@listes.univ-ubs.fr</a>	☎ 02.97.62.63.14
LP CYBERDÉFENSE	<a href="mailto:iutva.lpcyber@listes.univ-ubs.fr">iutva.lpcyber@listes.univ-ubs.fr</a>	☎ 02.97.62.64.39



**vous devez obligatoirement avoir procédé à votre inscription administrative AVANT de commencer votre alternance en entreprise.**